

Centre Hospitalier de Pau
4, Boulevard Hauterive
64 046 PAU CEDEX

DEAS – FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

1. Contexte

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est organisée conformément aux textes réglementaires suivants :

- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000449527/>
- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au DEAS et DEAP <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/>
Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance du diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la codiv-19 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042865901/>
- Arrêté du 5 février 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043100713/>

2. Objectif professionnel

Obtenir le diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

3. Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de formation, les bénéficiaires seront capables, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, de :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Apprécier l'état clinique d'une personne
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

4. Public visé

- Candidats âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- La formation a une capacité d'accueil de 40 élèves maximum.

5. Prérequis

La formation est accessible sans condition de diplôme mais sous réserve de réussir les épreuves de sélection.

6. Modalités d'accès

La formation est accessible par les voies suivantes :

- La formation initiale dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020
- La formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020

a) La formation initiale

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat. L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Les modalités sont définies en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis sont établies.

Téléchargez ici le dossier d'inscription 2021 <http://www.ch-pau.fr/>

b) La formation professionnelle continue

Un minimum de 10% des places ouvertes est proposé aux agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins 3 ans de formation en cette qualité. Leur sélection est organisée par l'employeur.

7. Durée / calendrier / lieu de la formation / lieu de restauration

- **Durée totale** : l'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique : 17 semaines soit 595 heures d'enseignement théorique, 24 semaines soit 840 heures d'enseignement en stage clinique et 3 semaines de congés.
- La durée peut varier en fonction des unités de formation restant à valider suivant les diplômes obtenus précédemment (Baccalauréat professionnel SAPAT ou ASSP, diplôme ambulancier, assistant de vie aux familles, auxiliaires de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, auxiliaire de puériculture, aide médico-psychologique, assistant éducatif et social). Cf. tableau ci-dessous.

TITRES/ DIPLOMES	Unités de formation à valider	Durée Théorie / Stage	Durée totale
DE auxiliaire puéricultrice	Unités 1 et 3	Théorie : 315 h Stages : 420 h	735 heures
DE Ambulancier ou certificat de capacité d'ambulancier	Unités 1, 3, 6 et 8	Théorie : 385 h Stages : 490 h	875 heures
DE Auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	Unités 2, 3, 6 et 8	Théorie : 315 h Stages : 490 h	805 heures
DE Aide Médico-Psychologique	Unités 2, 3 et 6	Théorie : 280 h Stages : 490 h	770 heures
Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles	Unités 2, 3, 6, 7 et 8	Théorie : 350 h Stages : 490 h	840 heures
DE Accompagnant éducatif et social spécialité structure	Unités 2, 3 et 6	Théorie : 280 h Stages : 490 h	770 heures
DE Accompagnant éducatif et social spécialité à domicile	Unités 2, 3, 6 et 8	Théorie : 315 h Stages : 490 h	805 heures
DE Accompagnant éducatif et social spécialité inclusive	Unités 1, 2, 3, 6 et 8	Théorie : 455 h Stages : 630 h	1085 heures
Bac pro ASSP	Unités 2, 3 et 5	Théorie : 315 h Stages : 560 h	875 heures
Bac pro SAPAT	Unités 2, 3, 5 et 6	Théorie : 350 h Stages : 630 h	980 heures

- **Calendrier** : de la première semaine du mois de septembre à la première semaine de juillet, organisé sur la base de 35 h par semaine.
- **Lieu de la formation** : Institut de Formation Aide-Soignant du Centre Hospitalier de Pau (64).
<http://www.ch-pau.fr/>
- **Lieu de restauration** : <http://www.ch-pau.fr/>

8. Modalités de déroulement (pédagogie), suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des bénéficiaires.

Modalités pédagogiques	<p>La formation a une capacité d'accueil de 40 places 36 places + 4 places réservées pour les Agents des Services Hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant trois ans de fonctions en cette qualité.</p> <p>La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.</p> <p>La formation se déroule en présentiel et/ou en distanciel. La plateforme numérique E-Notitia est utilisée pour informer les élèves et mettre à disposition des contenus théoriques, les plannings hebdomadaires, et dans le cadre de la crise sanitaire : les déroulés des travaux dirigés, les évaluations écrites des modules de formation. L'application « jitsi-meet » est utilisée pour les interventions en visioconférence : cours magistraux, exploitations de travaux dirigés, suivis pédagogiques individuels ou collectifs.</p> <p>Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les bénéficiaires et l'intervenant.</p>
Méthodes pédagogiques	<p>Cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, simulations procédurales (travaux pratiques), situations simulées à partir de scénarii, serious games, jeux de rôle (<i>déficient visuel, prise alimentaire, mise en situation pour préparer une évaluation orale, job dating</i>), suivis pédagogiques individuels et collectifs, suivis cliniques individuels et collectifs, analyses de pratiques et de situation, participation à des journées associatives (courses à pieds), élaboration de projets (animation auprès de personnes âgées), collaboration avec les étudiants des trois années de l'IFSI (cours magistraux, travaux pratiques, situations simulées), collaboration avec élèves/étudiants de l'ITS, participation aux journées portes ouvertes, au salon de l'étudiant</p> <p>Préparation et exploitation des stages pour l'acquisition progressive des compétences.</p> <p>3 suivis pédagogiques individuels obligatoires</p>
Moyens et/ou outils pédagogiques	<p>Salles de formation adaptées avec vidéo projecteur et écran, salles de travaux pratiques aménagées, salles adaptées pour les travaux dirigés</p> <p>Matériel adapté pour les séances de simulation : mannequin haute-fidélité et matériel de soin</p> <p>Plateforme numérique Jitsi Meet si visioconférence</p> <p>Centre de documentation et d'information mis à la disposition des bénéficiaires ainsi qu'un logiciel « Gediweb » pour la recherche documentaire.</p>
Intervenants	<p>Professionnels des secteurs sanitaire, social, médico- social, patients experts, infirmiers formateur, cadres de santé formateurs</p>
Sanction de la formation	<p>Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant délivré par la DRETS</p> <p>Attestation de suivi de l'action de formation</p> <p>Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'urgence niveau 2</p> <p>Fiche récapitulative « Validation des unités de formation »</p>

9. Contenu

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000449527/>

L'enseignement théorique en institut de formation comprend 8 modules de formation :

MODULES DE FORMATION	CONTENU	DUREE
Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	140 h
Module 2	L'état clinique d'une personne	70 h
Module 3	Les soins	175 h
Module 4	Ergonomie	35 h
Module 5	Relation -Communication	70 h
Module 6	Hygiène des locaux hospitaliers	35 h
Module 7	Transmission des informations	35 h
Module 8	Organisation du travail	35 h

L'enseignement clinique est organisé par 6 stages de 140 h chacun, soit 4 semaines.

Les stages sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

10. Indice de satisfaction

- Recueil des appréciations des bénéficiaires en fin de formation

11. Modalités d'évaluation

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000449527/>

- Evaluations certificatives : écrites, orales, pratiques en individuel
- Autoévaluation par compétences : cf guide de suivi pédagogique individuel avant chaque entretien individuel.

12. Coût

Frais d'inscription à la formation	100 €
Frais de formation	5390 €
Frais de documentation	60 €
Total	5550 € net de taxe

Frais à la charge du bénéficiaire : Tenue professionnelle, repas

L'hébergement n'est pas prévu au sein de l'Institut

Formation non assujettie à la T.V.A

Dispositifs de financement mobilisables

Différentes possibilités :

- Le bénéficiaire a le statut de salarié, l'employeur finance la formation
- Le bénéficiaire est demandeur d'emploi ou en formation initiale, la région subventionne la formation

13. Indicateurs de résultats

Niveau d'accomplissement Bénéficiaires accueillis	Promotion 2019-2020 : 35 Promotion 2020-2021 : 32
Niveau de performance Taux de satisfaction globale des apprenants Taux de réussite	Promotion 2020-2021 : n'a pu être recueilli dans les conditions habituelles au vu du contexte sanitaire Promotion 2018-2019 : 84,37% Promotion 2019-2020 : 91,42% Le bénéficiaire qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issus des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de 5 ans après décision du jury pour valider le ou les modules auxquels il a échoué.

	Le bénéficiaire qui ne remplit pas les conditions de validation des compétences professionnelles acquises au cours des stages cliniques dispose de 5 années pour effectuer un stage pour chacune des compétences non validées.
Débouchés	Institutions publiques ou privées, en collectivité ou domicile des bénéficiaires, secteur médico-social
Suites de parcours Equivalences/Passerelles Validation d'une ou plusieurs compétences/modules	DE auxiliaire puéricultrice DE Ambulancier ou certificat de capacité d'ambulancier DE Auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile DE Aide Médico-Psychologique Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles DE Accompagnant éducatif et social spécialité structure DE Accompagnant éducatif et social spécialité à domicile DE Accompagnant éducatif et social spécialité inclusive CAP petite enfance
Possibilités de formation	Assistant de Soins en Gériatrie (ASG) Diplôme d'Etat Infirmier (DEIDE)

- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap** / <http://www.ch-pau.fr/>

Contact

Pour toutes questions administratives, pédagogiques et/ou handicap, veuillez contacter :

SECRETARIAT IFAS

4, Boulevard Hauterive
64046 PAU CEDEX
05.59.92.47.70

Email : ifas@ch-pau.fr
Site internet : <https://www.ch-pau.fr>